



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 9 mars 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 3 mars 2015  
Date de publication : 17 mars 2015

**Conseillers présents :** M. Jean-Marie SERMIER, Maire,  
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE,  
M. Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme  
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre  
CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE,  
M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle  
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme  
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Isabelle VOUTQUENNE, Mme Esther  
SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude  
WAMBST, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, Mme Phanie  
BOUVRET-MAIRE, M. Alain VUILLAUME, M. Jean BORDAT

**Référence**

N° 15.09.03.32

**Commission**

Aménagement de la  
Ville

**Objet**

Prescription d'une  
modification simplifiée  
du Plan Local  
d'Urbanisme

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

Mme Isabelle GIROD à Mme Isabelle DELAINE  
Mme Justine GRUET à M. Philippe JABOVISTE  
Mme Catherine DEMORTIER à M. Jean-Philippe LEFÈVRE  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET  
M. Gilbert CARD à M. Jean-Claude WAMBST

**Secrétaire de séance**

Alexandre DOUZENEL

**Conseillers absents en cours de séance :**

M. Alexandre DOUZENEL (DCM 15.09.03.19) ; M. Daniel GERMOND (DCM  
15.09.03.29) ; Mme Phanie BOUVRET-MAIRE (DCM 15.09.03.30-31) ;  
M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 15.09.03.34) ; M. Mathieu BERTHAUD  
(DCM 15.09.03.34)

**Rapporteur**

Philippe JABOVISTE

La dernière révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dole, portant sur le secteur de la gare, a été approuvée par délibération du 17 décembre 2013.

Considérant que le règlement révisé du Plan Local d'Urbanisme s'appuie sur le règlement du document approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2006, omettant ainsi les évolutions issues des mises à jour du 22 juin 2009 et du 1<sup>er</sup> décembre 2011, mais aussi de la modification approuvée le 23 juin 2009 ;

Considérant qu'il s'agit là d'une erreur matérielle dont la rectification est prévue par le Code de l'Urbanisme, et plus précisément par ses articles L123-13 et R123-20-1, par le biais d'une procédure de modification simplifiée ;

Le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée minimale d'un mois.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Député-maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ENGAGE** une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat

Fait à Dole, le 10 mars 2015  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Député-maire,

Jean-Marie SERMIER.  
(JURA)